

« Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre »

Forum sur le plagiat

Marie-Pier Luneau

16 novembre 2004

Lorsque l'obscur Antoine-Léonard Thomas a écrit « Ô temps, suspends ton vol!», rien ne pouvait lui laisser croire qu'il ferait avec ce vers la renommée d'un certain Lamartine. Le non moins connu Nicolas-Germain Léonard ne se doutait de rien non plus lorsqu'il trempa sa plume dans sa sueur pour en extirper le fameux : « Un seul être me manque, et tout est dépeuplé¹ ».

Même si Musset a écrit, la main sur le cœur : «Je hais comme la mort l'état de plagiaire
Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre »; cela ne l'a pas empêché de copier, mot pour mot, des textes de Carmontelle, ou de reproduire textuellement dans ses œuvres des extraits de lettres que lui écrivait George Sand²! Pour se dédouaner peut-être, il écrivait par ailleurs :

On m'a dit l'an dernier que j'imitais Byron...
Vous ne savez donc pas qu'il imitait Pulci?
Rien n'appartient à rien, tout appartient à tous.
Il faut être ignorant comme un maître d'école
Pour se flatter de dire une seule parole
Que personne ici-bas n'ait pu dire avant vous.
C'est imiter quelqu'un que de planter des choux³.

Faut-il d'emblée énoncer cette triste évidence : le plagiat, hélas! me semble exister depuis que l'homme existe. Mais il n'a pas toujours été source d'opprobre, loin de là. De fait, l'évolution de la perception du plagiat est intimement liée à celle de la conception de l'auteur et de son autorité. Le

¹ Voir Hélène Maurel-Indart, *Du plagiat*, Paris, Presses universitaires de France, 1999.

² Voir Isabelle Martineau, *Le Faux littéraire. Plagiat littéraire, intertextualité et dialogisme*, Québec, Nota Bene, 2002, p. 164.

³ Maurel-Indart, *op. cit.*, p. 80 et 89.

plagiat ne sera source de réprobation que si l'on exige de l'auteur une totale originalité; or ce phénomène est relativement récent.

Dans l'Antiquité, la notion de propriété littéraire n'existe pas vraiment. Et pourtant le plagiat se pratique : on dit même qu'il est aussi fréquent que la propension des écrivains à en accuser tout un chacun. Déjà, Saint-Jérôme s'exclamait : « J'ai mieux aimé paraître comme le traducteur de l'ouvrage d'autrui, que de me parer, laide petite corneille, de brillantes couleurs empruntées⁴. » Entre nous, dans un exposé consacré au plagiat, je m'en voudrais de ne pas mentionner au passage la troublante résurgence de la métaphore des « plumes volées », qui reviendra au XVII^e siècle chez La Fontaine dans « Le geai paré des plumes du paon », fable dénonçant justement le plagiat. Faut-il ajouter que La Fontaine s'était inspiré, pour écrire cette fable, d'Ésope, ou encore était-ce d'Horace, qui lui, avait pourfendu les pilleurs littéraires en ces termes : « [...] ils devraient se contenter de leur fonds et bien se garder, s'ils ne veulent encourir le sort humiliant du geai paré des plumes du paon, de s'approprier les idées émises par autrui⁵. » C'est imiter quelqu'un que de planter des choux...

Mais revenons-en à notre historique : chez les Anciens le plagiat existe, est souvent dénoncé, mais reste impuni. Il a mauvaise réputation certes, mais il est d'autant moins coupable que l'auteur en soi n'a pas réellement d'autorité. Par exemple l'aède grec, via la Muse, transmet la parole des Dieux⁶. L'aède grec a donc le devoir de ne rien inventer, de ne mettre dans son texte que ce que lui dicte la Muse. Au Moyen-Âge, la notion d'auteur évolue, mais l'auteur reste tout de même une courroie de transmission de la parole du Créateur. Ainsi selon Michel Schneider, ce serait pur « anachronisme » que d'assimiler la copie au Moyen-Âge au phénomène du plagiat, car

⁴ Voir Michel Schneider, *Voleurs de mots*, Paris, Gallimard, 1985, p. 40.

⁵ Maurel-Indart, *op. cit.*, p. 13.

⁶ Voir Antoine Compagnon, *Le Démon de la théorie. Littérature et sens commun*, Le Seuil, 1998.

l'imitation des Anciens « joue alors son plein rôle spirituel⁷. » L'invention de l'imprimerie au XV^e siècle modifie bien sûr le statut de l'auteur. La diffusion plus facile de l'imprimé fait progressivement naître le concept de l'originalité : « Je suis moi-même la matière de mon livre⁸ », affirme Montaigne. Cette sentence vient en quelque sorte sceller la disparition de l'auteur comme simple médium de la parole des Muses ou du Créateur. L'auteur assume sa propre parole, faisant ainsi un premier pas vers l'originalité.

Et malgré tout, Montaigne est accusé d'avoir transcrit servilement Plutarque, qui aurait lui-même plagié Platon. L'avènement de l'auteur moderne à la Renaissance n'entraîne pas dans un lien de cause à effet la disparition du plagiat. Car, comme le note encore Michel Schneider, « penser, à la Renaissance, était se plonger dans une tradition et en actualiser la leçon⁹. » À quelques réserves près, on pourrait en dire autant du XVII^e siècle, alors que l'on tolère jusqu'à un certain point le plagiat, à condition que le texte en soit bonifié, en un mot, qu'on transforme le charbon en diamants. Richesource est souvent cité pour avoir fondé au XVII^e siècle une « École du plagianisme », où l'on enseignait aux étudiants l'art de « cueillir dans les jardins étrangers les fleurs et les fruits qui ne naissaient point dans les leurs¹⁰ ».

Quand donc le plagiat passe-t-il à l'état de larcin impardonnable? On admet généralement que le XIX^e siècle constitue le point tournant de la perception du plagiat, car les romantiques font de l'originalité une des bases de leur esthétique. Le culte du Moi coïncide alors avec une recherche de l'originalité à tout prix. Cette quête amène la critique à traquer sans relâche les écrivains mystificateurs, phénomène qui entraîne, en ressac, un discours contradictoire chez les écrivains qui, comme Musset, plagient à l'occasion, mais jouent sur la place publique les vierges

⁷ Michel Schneider, *op. Cit.*, p. 40.

⁸ Montaigne, cité par Alain Brunn, *L'auteur*, Paris, Garnier-Flammarion, 2001, p. 52.

⁹ *Ibid.*, p. 42.

¹⁰ L'abbé Gachet d'Artigny cité par Maurel-Indart, *op. cit.*, p. 17.

offensées quand ils en sont accusés. Le XX^e siècle sera, tout comme ses prédécesseurs, aux prises avec l'insoluble problème de la création littéraire après des siècles de littérature. Dans un monde où tout a été dit, comment le dire encore, et différemment? Proust avait choisi de pratiquer systématiquement l'art du pastiche afin de se débarrasser de ses influences. Plus récemment, les écrivains ont eu recours au concept de l'intertextualité (qui pose lui aussi certains problèmes) afin de se construire un discours propre, à travers celui de l'autre.

En regard du plagiat à l'université, cette question me semble fondamentale. Car si ce trop rapide parcours historique semble insister sur le fait que le plagiat a toujours existé, il ne faudrait pas en arriver au sophisme en déduisant qu'il est conséquemment légitime. Je retiens pour ma part une chose, c'est que l'insistance exagérée du XIX^e siècle à exiger de ses écrivains l'originalité à tout prix, loin d'enrayer le problème du plagiat, a poussé les créateurs à s'enfoncer plus profondément dans le mensonge, comme le prouvent les propos de Musset. Indubitablement, l'idée que l'on se fait du plagiat dépend de l'idée que l'on se fait de l'originalité.

Je me souviens encore de ces travaux qu'on nous imposait dans les cours de français dès l'école primaire : « Dans un texte argumentatif, dites ce que vous pensez de la pollution. » Nous grandissions, pourtant la même consigne revenait invariablement, assortie de divers sujets, hiérarchisés en fonction de notre âge. « Que pensez-vous de l'avortement? », estimait-on pouvoir nous demander au secondaire; « Pour ou contre la légalisation des drogues douces? », nous questionnait-on au Cégep. Ainsi parachutés dans la controverse sans avoir pu lire le moindre auteur sur ces sujets, on nous forçait à prendre position, pour développer, semble-t-il, notre propre sens critique...

Aujourd'hui professeure de littérature, je demande à mes étudiants d'analyser le thème de X dans l'œuvre d'Y. Je ne manque jamais de frémir lorsque j'entends la question de l'étudiant

inquiet : « Avons-nous le droit de mettre des citations dans notre travail? ». C'est toujours drapée dans ma dignité que je réponds solennellement : « Vous en avez le devoir. »

Comment la citation en est-elle arrivée à devenir la pestiférée des travaux des étudiants? Le système scolaire a-t-il trop insisté sur la notion d'originalité, d'individualité de l'étudiant, au point que cet étudiant a du mal à admettre l'idée de se construire un discours propre à partir des idées de l'autre? Dans une telle perspective, on en arrive au résultat contraire à celui souhaité –c'est-à-dire former des esprits critiques, l'ultime mission de l'Université. Car en effet, la tentation devient grande alors de s'approprier le discours de l'autre et de le faire sien, si seul le « MOI », l'individualité, l'originalité comptent.

C'est donc avec beaucoup de chaleur que je remercie les membres du comité organisateur du forum sur le plagiat, qui vise à soutenir une culture de l'intégrité. Au cœur de cette intégrité loge, selon moi, une notion fondamentale, celle de la construction du MOI qui se fait dans le respect d'un dialogue avec l'autre.